



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 65878

Texte de la question

Mme Béatrice Pavy attire l'attention de M. le ministre délégué aux relations du travail sur la baisse des crédits alloués par l'AGEFIPH aux associations chargées de la réinsertion des personnes handicapées. Une association sarthoise propose depuis 2000 des ateliers de remobilisation des travailleurs handicapés, destinés à des personnes de 26 ans au moins, sans handicap physique, reconnues travailleurs handicapés (pour maladie mentales et non-déficiência intellectuelle), aptes à accepter les contraintes du monde du travail et présentant des capacités d'apprentissage. Depuis le 1er janvier 2005, l'AGEFIPH (comme la DDTEFP) ne finance plus ces actions. Pour sa part, Cap Emploi Sarthe voit son financement AGEFIPH amputé de 60 000 euros (soit environ 30 % de son budget annuel). Cette décision pourrait avoir comme conséquence le licenciement de trois employés et le recentrage des actions sur l'agglomération mancelle. La décision de l'AGEFIPH de ne plus financer les actions de formation envers les personnes handicapées, ainsi que celles englobant l'accueil, la formation et l'accompagnement des personnes handicapées posent un réel souci à ces associations. C'est surtout mettre un terme à des actions de réinsertion qui ont toujours obtenu de bons résultats. Elle lui demande donc quelle solution il envisage pour permettre aux associations de poursuivre leur action en faveur de l'insertion des personnes.

Données clés

Auteur : [Mme Béatrice Pavy](#)

Circonscription : Sarthe (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65878

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : relations du travail

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2005, page 5264